

décembre 2013



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION DES STATISTIQUES AGRICOLES POUR L'AFRIQUE

Vingt troisième session

Rabat, Maroc, 4 – 7 décembre 2013

### TRAVAIL DE LA FAO SUR LES CLASSIFICATIONS: CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES DES PRODUITS RELATIVES AUX STATISTIQUES AGRICOLES: BREF RAPPORT DES ACTIVITÉS 2012-2013

#### RESUME

*Le document fournit un rapport succinct sur la mise à jour de la Classification centrale des produits de l'ONU (CPC) Ver.2.1, la mise en œuvre au sein de la FAO de la CPC élargie à l'agriculture, et la revue du Système harmonisé de désignation et codification des marchandises (HS). D'autres activités menées par la Division de la statistique dans le cadre des classifications des marchandises agricoles y sont également décrites, dont les résultats de l'enquête mondiale sur les classifications nationales pour les produits agricoles et alimentaires et le développement des directives sur les classifications pour les statistiques agricoles sous la Stratégie mondiale afin d'améliorer les statistiques agricole et rurale. Des contributions et conseils sont sollicités auprès des pays membres à la fin de la note.*

#### Classification centrale des produits des Nations Unies (CPC)

La FAO participe depuis 2005<sup>1</sup> à la revue de la CPC. En 2011, la Division de la statistique de la FAO (ESS) a formulé, en coopération avec le Département des pêches et d'aquaculture et le Département des forêts une proposition détaillée pour la revue de la CPC Ver.2.1 et une liste de codes supplémentaires pour l'agriculture. Cette structure dénommée CPC "élargie aux statistiques agricoles", a été conçue en ajoutant des détails au niveau inférieur de la norme CPC à cinq chiffres (figure ci-dessous).

<sup>1</sup> CPC Ver.2.0 (processus de revue: 2005-2008) et CPC Ver.2.1 (processus de revue: 2011 – en cours); la version actuelle, CPC Ver.2.0, est disponible sur le site web UNSD (<http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/cpc-2.asp>).

## Structure du code CPC élargie aux statistiques agricoles

CPC type (5 chiffres)							
CPC élargie à l'agriculture (7 chiffres)							
0	0	0	0	0	.	0	0
section							
division							
groupe							
classe							
sous-classe							

Compte tenu des progrès réalisés pour l'intégration des produits agricoles en matière de CPC, et de l'harmonisation soutenue entre CPC et le système harmonisé 2012 (HS), il a été décidé à la FAO de la mise en œuvre de la CPC élargie à l'agriculture en tant que classification centrale produits<sup>2</sup> agricoles. En adoptant une classification mondiale commune soutenue par des noms, des titres, des définitions, des descriptions et des groupes de données communs et normalisés, la FAO vise à réduire le fardeau de reportage pour les pays, en facilitant et en renforçant la comparabilité des données statistiques sur une période donnée et à travers les pays, et l'harmonisation des statistiques officielles au niveau mondial. Par ailleurs, la CPC fournit un outil flexible non seulement à la FAO mais aussi aux pays qui auront la possibilité d'augmenter la granularité, y compris les espèces et variétés locales au niveau inférieur, tout en maintenant la comparabilité à travers les pays au niveau supérieur.

La proposition préliminaire de la FAO et le projet d'expansion de l'agriculture ont été adoptés par la Division de la statistique des Nations Unies (UNSD) et le Groupe d'experts sur les Classifications internationales (EG) en 2011. Depuis cette époque, cette proposition a été révisée et améliorée, et fait pour l'instant l'objet d'un examen de la part du sous groupe technique de la CPC. La structure préliminaire de la CPC Ver.2.1 a été soumise à la 44ème Session de la Commission des statistiques des Nations Unies en février 2013<sup>3</sup> et la version finale devrait rentrer en vigueur au cours de l'année 2014, d'abord en anglais et traduite ensuite dans toutes les langues officielles de l'ONU.

Pour ce qui est de son utilisation à la FAO, la CPC a été ajoutée au questionnaire de production agricole avec la liste des produits FAOSTAT (FCL); la mise en œuvre de la CPC élargie à l'agriculture fait l'objet d'essai dans le système de travail FAOSTAT relatives aux cultures, à l'élevage et aux produits dérivés. Lors de sa réunion tenue en mai 2013, le Groupe d'experts a félicité la FAO pour sa contribution à l'amélioration de la CPC au profit de l'agriculture, de la pêche et de la forêt. Le Groupe d'expert a accordé une attention particulière à la mise en œuvre de la CPC élargie à l'agriculture par la FAO: la CPC élargie a été reconnue comme une bonne pratique et un exemple à suivre par d'autres organisations spécialisées.

### **Système harmonisé de désignation et codification des marchandises (SH)**

L'actuelle version du SH est rentrée en vigueur le 1er janvier 2012<sup>4</sup>. Le SH 2012 comprend plus de 300 nouveaux produits agricoles et halieutiques, ces amendements ont rendu cette version du SH plus adaptée

<sup>2</sup> Y compris les cultures, le bétail et les produits dérivés mais sans inclure la pêche et la forêt.

<sup>3</sup> <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc13/BG-CPC-Version21.pdf>.

<sup>4</sup> La structure du SH 2012 est disponible en anglais sur le site web de l'Organisation Mondiale des Douanes [http://www.wcoomd.org/en/topics/nomenclature/instrument-and-tools/hs\\_nomenclature\\_2012/hs\\_nomenclature\\_table\\_2012.aspx](http://www.wcoomd.org/en/topics/nomenclature/instrument-and-tools/hs_nomenclature_2012/hs_nomenclature_table_2012.aspx) et en français [http://www.wcoomd.org/fr/topics/nomenclature/instrument-and-tools/hs\\_nomenclature\\_2012/hs\\_nomenclature\\_table\\_2012.aspx](http://www.wcoomd.org/fr/topics/nomenclature/instrument-and-tools/hs_nomenclature_2012/hs_nomenclature_table_2012.aspx).

et plus utile aux statistiques relatives à l'agriculture et à la pêche, et établit des correspondances et une harmonisation plus solides avec la CPC.

La proposition de la FAO pour la revue du SH 2017 a été soumise au WCO en mars 2012. Le document comprend les amendements proposés pour les produits agricoles, halieutiques et forestiers, les engrais et les machines agricoles.

Des consultations ont été menées au sein et en dehors de la FAO afin de vérifier à quel point les détails du SH 2012 ont été appropriés aux fins de l'Organisation. Les contributions venant de différentes unités techniques ont été recueillies, et les produits qui ont fait l'objet de proposition d'amendements ont été minutieusement choisis en fonction de leur importance, aussi bien en termes de valeur<sup>5</sup> commerciale mondiale et du nombre de pays impliqués dans des transactions. Une attention particulière a été accordée aux marchandises qui sont stratégiques pour le processus de suivi de la sécurité alimentaire, aux espèces menacées ou stocks nécessaires, et aux pratiques de conservation agricole. La proposition a eu pour résultat la production d'un document détaillé comprenant la présentation des amendements proposés avec les raisons de la proposition, les données sur le commerce, la production et les prix, les informations sur l'utilisation des produits et leurs descriptions et critères d'identification.

Le document a été discuté aux 43<sup>ème</sup>, 44<sup>ème</sup> et 45<sup>ème</sup> sessions du Sous comité de revue (SCR) du SH et à la 42<sup>ème</sup> session du Comité du SH. Les discussions se poursuivront à la 46<sup>ème</sup> session du SCR en novembre 2013. Le résumé de la proposition de la FAO portant sur le SH 2007 se trouve à l'Annexe 1 de ce document.

### **Enquête sur les classifications nationales pour les produits agricoles et alimentaires**

Une enquête sur les classifications nationales relatives aux produits agricoles et alimentaires a été menée afin d'évaluer les types de classifications de produits utilisés par les pays pour les produits agricoles et alimentaires et à quel point les normes internationales et la CPC en particulier sont appliquées. L'enquête vise aussi à comprendre comment est ce que les classifications sont gérées et identifier les besoins nationaux en matière d'assistance technique et de développement des capacités dans ce domaine. Il est demandé aux pays de bien vouloir associer au questionnaire dûment rempli avec à l'appui les documents justificatifs, ex : les codes, titres, les définitions les tableaux de correspondance de classification etc, les adresses des points focaux chargés des classifications.

Le questionnaire a été diffusé au cours de 2012 et des actions de suivi ont été menées en 2013 dans des pays qui n'ont pas répondu. Au cours de cette période, 196 pays ont été contactés dont 53 en Afrique. Les pays qui ont jusqu'ici répondu sont au nombre de 102 (54% de taux de réponse mondiale), dont 20 en Afrique (38% de taux de réponse régionale, plus faible que le taux mondial). Les classifications qui ont été rapportées par tous les pays qui ont répondu sont de 134, dont 70% sont cohérentes avec la CPC ou avec les normes internationales qui s'accordent avec la CPC. Les commentaires provenant des pays africains sont cohérents avec ces résultats (65%).

La coopération des pays membres de l'AFCAS serait souhaitable afin de renforcer le partage d'informations sur les classifications qui sont utilisées au niveau national pour les statistiques<sup>6</sup> relatives à l'agriculture.

---

<sup>5</sup> Un seuil de USD 50 millions de valeur commerciale annuelle pour les nouvelles sous-positions et USD 100 de nouvelles positions, est fixé par l'Organisation Mondiale des Douanes (des exceptions à cette règle ont été formulées les états membres d sociale et environnementale, et surtout sur des produits critiques pour la sécurité alimentaire, aux pays en développement et à leurs économies).

<sup>6</sup> Le questionnaire en ligne est disponible en anglais au [www.surveymonkey.com/s/faoclassifications](http://www.surveymonkey.com/s/faoclassifications), en français au [www.surveymonkey.com/s/faoclassifications-fr](http://www.surveymonkey.com/s/faoclassifications-fr) en portugais au [www.surveymonkey.com/s/Classificacoes](http://www.surveymonkey.com/s/Classificacoes). le questionnaire est également disponible dans toutes les langues sur le site web ESS au [www.fao.org/economic/ess/ess-standards/en/](http://www.fao.org/economic/ess/ess-standards/en/) (veuillez retourner le questionnaire à [Valentina.Ramaschiello@fao.org](mailto:Valentina.Ramaschiello@fao.org)).

### Les pays africains impliqués dans l'enquête

<b>Les pays qui ont répondu (20 sur 53):</b>			
<b>Pays</b>	<b>Classifications signalées</b>	<b>Pays</b>	<b>Classifications signalées</b>
Angola	n/a	Maurice	CPC
Burkina Faso	FAOSTAT	Maroc	classification national
Cameroun	FAOSTAT	Rwanda	CPC, ISIC
Egypte	CPC, ISIC	Sénégal	NOPEMA
Ethiopie	Compatible avec la CPC	Seychelles	SH
Ghana	SH	Sierra Leone	n/a
Kenya	CPC, SH, ISIC	Afrique du Sud	CPC
Lesotho	Compatible avec FAOSTAT et ISIC	Togo	Compatible avec FAOSTAT
Mali	NOPEMA	Tunisie	Compatible avec NOPEMA
Malawi	CPC, SH, ISIC	Zimbabwe	classification national
<b>Pays qui n'ont pas répondu:</b>			
Algérie, Bénin, Botswana, Burundi, Cape Vert, République centrafricaine, Tchad, les Comores, le Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Guinée Equatoriale, Erythrée, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Libye, Madagascar, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Sao Tome et Principe, Somalie, Soudan, Swaziland, Ouganda, République Unie de Tanzanie, Zambie			

*note1: les abréviations des pays se font suivant les règles NOCS de la FAO (<http://termportal.fao.org/faonocs/appl/>)*

*note2: ISIC réfère à "Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique", NOPEMA réfère à "Nomenclature de Produits des Etats Membres d'Afristat"*

#### **La base de données relatives aux classifications des marchandises**

Une base de données relatives aux classifications a été conçue et se trouve en ligne<sup>7</sup> pour aider les pays et autres usagers dans leur recherche des définitions et des correspondances avec la CPC et le SH dans la liste des marchandises. Elle est dotée des fonctions de recherche par codes, par mot clé et permet à l'utilisateur de faire des recherches facilement et de visualiser les correspondances entre FCL, CPC et SH. La base de données renferme également des liens vers quelques listes de produits agricoles utilisées au niveau des pays. A ce niveau, les informations sur les classifications nationales couvre exclusivement l'Afrique subsaharienne, telles que fournies par le projet CountrySTAT mais à l'avenir, elles doivent être étendues potentiellement à tous les pays.

Pour le moment, la base de données n'est disponible qu'en anglais; les traductions en français et en espagnol sont en cours.

<sup>7</sup> [www.fao.org/economic/ess/ess-standards/commodity/en/](http://www.fao.org/economic/ess/ess-standards/commodity/en/).

## Directives relatives aux classifications pour les statistiques agricoles

L'approche de la FAO par rapport aux classifications a évolué au cours des quelques dernières années d'une approche "statique" à une approche "participative" où les contributions des pays sont devenues cruciales dans le maintien des classifications utilisées par ESS. D'un point de vue plus général, la consultation avec les pays est un mécanisme essentiel permettant de garantir la pertinence, l'utilisation et la mise à jour des classifications internationales. Par conséquent, la formulation de directives relatives aux classifications pour les statistiques agricoles a été prévue pour 2014 dans le cadre de la Stratégie Mondiale destinée à améliorer les statistiques agricoles et rurales. Ces directives serviront comme facilitateur d'une telle consultation. D'autre part, cette publication apportera une aide utile aux pays qui envisagent d'adopter et d'adapter des classifications internationales à leur système statistique.

### LES OBSERVATIONS ET INVITATIONS DE LA FAO AUX PAYS MEMBRES DE L'AFCS

- Encourager les pays membres à adopter des classifications internationales types dans les systèmes nationaux en tant qu'outil afin de faciliter la comparaison internationale des données et confirmer leur engagement à fournir de l'aide à ce processus.
- Recommander aux pays membres de donner à la FAO des informations sur les classifications des produits agricoles et alimentaires utilisées pour la collecte et la diffusion des données et les inviter à participer à l'enquête sur les classifications nationales:
  - Le questionnaire en ligne est disponible
    - En anglais au [www.surveymonkey.com/s/faoclassifications](http://www.surveymonkey.com/s/faoclassifications)
    - En français au [www.surveymonkey.com/s/faoclassifications-fr](http://www.surveymonkey.com/s/faoclassifications-fr)
    - En portugais au [www.surveymonkey.com/s/Classificacoes](http://www.surveymonkey.com/s/Classificacoes)
  - Le questionnaire est aussi disponible
    - en Word dans toutes les langues sur le site web de ESS au [www.fao.org/economic/ess/ess-standards/en/](http://www.fao.org/economic/ess/ess-standards/en/) (A renvoyer à [Valentina.Ramaschiello@fao.org](mailto:Valentina.Ramaschiello@fao.org))
- Reconnaître l'important rôle joué par les Organisations régionales (OR) dans la collecte des données auprès des pays membres et affirmer la nécessité de renforcer dans un proche avenir les partenariats sur les classifications statistiques avec les OR en Afrique.
- Recueillir des avis par rapport à la réalisation de futurs travaux dans le domaine des classifications des statistiques relatives à l'agriculture, et à la collaboration dans le domaine des classifications.

Les questions et les contributions peuvent être envoyées par mail à Mlle Valentina Ramaschiello, ESS ([Valentina.Ramaschiello@fao.org](mailto:Valentina.Ramaschiello@fao.org)).

## Annexe 1

### Résumé de la proposition de la FAO pour le SH 2017

#### **Produits agricoles**

- Augmenter les détails par rapport aux mandarines, aux clémentines et à d'autres hybrides similaires d'agrumes frais ou séchés.
- Séparer le teff du "Mil" (1008.2) vers "autres céréales" (1008.90) comme signalé par le Central Statistical Agency (CSA) de l'Éthiopie.

#### **Produits halieutiques**

- Élargir la couverture des espèces de carpe incluses dans le SH 2012.
- Élargir la couverture des espèces de pélagiques autres que les thons inclus dans les sous positions 0302.4 et 0303.5.
- Insérer les nageoires de requin, ainsi que les têtes, les queues et les mâchoires de poissons et autres abats comestibles sous forme congelée, avec un grand accent sur les nageoires de requin et introduire les nageoires de requin sous forme préparée et préservée.
- Insérer des filets frais et congelés et autre viande d'aiguillat, autres requins, raies (*Rajidae*).
- Augmenter la liste des poissons séchés, en y ajoutant trois groupes d'espèces.
- Diviser l'actuel code 0305.71 réservé aux nageoires de requin sous forme séchée, salée, en saumure ou fumé, en y ajoutant la spécification pour quatre espèces de requin.
- Séparer les formes de produits "non congelés" pour crustacés et d' "autres" formes de produits pour mollusques et autres invertébrés aquatiques.
- Avoir d'autres sous positions pour les crustacés, les mollusques et autres invertébrés aquatiques à des fins ornementales.
- Étendre la couverture des seiches et des calmars.
- Ajouter des strombes au code 0307.8
- Avoir des sous positions séparées pour des plantes aquatiques vivantes, y compris les algues marines.

#### **Produits forestiers**

- Étendre la couverture des espèces de bois tropicaux incluses dans les sous positions 4403.41-.49, 4407.21-.29, 4408.31-.39 et 4412.31 conformément à une liste revue d'espèces de bois tropicaux dressée par la FAO et l'OIBT.
- Ajouter des détails aux conifères et autres que des conifères aux "bois de chauffage, en rondins, en ramilles, en bûches, en fagots ou sous formes similaires" (4401.1).
- Séparer les "sciures, déchets et débris de bois, non agglomérés" de "boulettes de bois" et "Autre" (4401.3).
- Augmenter les détails portant sur les espèces conifères et autres que conifères sous "bois bruts, même écorcés, désaubierés ou équarris – enduits de peinture, de teinture, de créosote, ou d'autres agents de conservation" (4403.10).
- Augmenter les détails au sujet des espèces conifères pour des "bois bruts, même écorcés, désaubierés ou équarris" (4403.2).
- Augmenter les détails au sujet des espèces autres que conifères pour des "bois bruts, même écorcés, désaubierés ou équarris" (4403.9).
- Augmenter les détails au sujet des bois conifères et autres que conifères pour "traverses en bois pour voies ferrées ou similaires" (4406.1 et 4406.9).
- Augmenter les détails au sujet des espèces conifères pour "bois sciés ou dédossés longitudinalement [...]" (4407.1).
- Augmenter les détails au sujet des espèces autres que conifères pour des "bois sciés ou dédossés

longitudinalement [...]” (4407.9).

- Augmenter les détails au sujet des espèces de bois tropicaux pour “bois profilés [...]” (4409.2) .
- Augmenter les détails au sujet des contreplaqués non conifères sous 4412.3.
- Augmenter les détails au sujet des bâtiments préfabriqués à base de bois sous 9406.

### ***Engrais et machines agricoles***

- Créer deux nouvelles sous positions pour superphosphate, conformément aux différentes concentrations de pentaoxide de diphosphore ( $P_2O_5$ ) (inférieure ou supérieure 35% en termes de poids).
- Créer une nouvelle sous position pour les pulvérisateurs agricoles et horticoles (8424.4), avec séparation au niveau de la sous position “l’opérateur effectue les pulvérisations” avec des “pulvérisateurs portées sur tracteur, sur remorque et automoteurs” (8424).
- Augmenter les détails au sujet des “semoirs à semis direct, des planteuses et repiqueuses” contre “autres semoirs, planteuses et repiqueuses” (8432.3).
- Augmenter les détails au sujet des épandeurs de fumier et de distributeurs d’engrais (8432.4).
- Mettre à jour les terminologies utilisées pour les “motoculteurs”, les “tracteurs à chenilles” et “autres” en remplaçant ces termes avec “tracteurs mono-axe”, “chenilles”, “tracteurs à double essieu”(8701.10, .30, .90).
- Augmenter les détails au sujet du niveau de puissance du moteur des tracteurs à double essieu (8701.9).